## Champs électromagnétiques

# SREM TECHNOLOGIES S'INTÉRESSE À L'EXPOSITION DES OPÉRATEURS

*Un nouveau service proposé pour répondre à l'évolution réglementaire européenne et bientôt française.*

Depuis des années, SREM Technologies assure la vérification périodique des bancs magnétoscopiques, des mesureurs de champ et des radiomètres/luxmètres. Il fabrique les étalons conformes aux normes EN. La publication récente de la nouvelle directive européenne 2004/40/CE sur l'exposition des personnels aux champs électromagnétiques pose de nouvelles questions. Un nouvel aspect de la surveillance périodique de la conformité des produits et de la sécurité des personnels doit être pris en compte par les utilisateurs.

DR

Dans le cadre de l'analyse obligatoire des risques, les entreprises doivent s'assurer que leurs opérateurs ne dépassent pas les limites d'exposition fixées par la nouvelle directive européenne. SREM Technologies propose un service de cartographie du rayonnement électromagnétique autour des bancs de magnétoscopie ou des démagnétiseurs implantés sur les sites de ses clients.

L'appareil de mesure utilisé est équipé d'une sonde isotopique. Elle permet l'évaluation de l'exposition au champ, sur toute sa gamme de fréquences (5 Hz à 32 kHz) et en temps réel par rapport à une courbe de valeurs limites.

Les entreprises peuvent ainsi dresser un bilan des risques éventuels produits par leurs équipements, selon la norme actuelle NF C 18-600. Elles anticiperont mieux les mesures correctives de la directive européenne (cartérisation, enceintes de protection, déplacement de générateur…)

Sa transposition définitive en droit français est prévue au plus tard en avril 2008.

➡ **www.srem.fr**

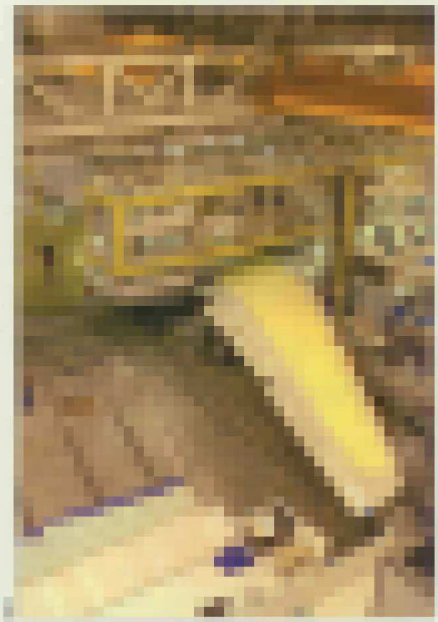

# REDONNEZ VIE À VOS CUVES